

Conseil du 12/07/2018

Aménagement du bourg tranche 2 résultats appel d'offres Marché à procédure adaptée lot unique

Madame le Maire propose de valider le choix de la commission d'urbanisme concernant les résultats de l'appel d'offres Aménagement du bourg tranche 2 Traverse d'agglomération entrée Nord (rue des Tilleuls) et entrée Sud (Rue des Bruyères).

L'analyse des offres a été réalisée en partenariat avec M. MARIE de l'Atelier du Marais, Maître d'Oeuvre selon les critères de jugement et pondération définis dans le dossier de consultation de la manière suivante :

Valeur technique : 40%

Valeur financière : 60%

suite à l'analyse des offres et en vertu de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, la commission d'appel d'offre a décidé de lancer une négociation sur l'offre de prix avec les entreprises les mieux disantes pour le lot unique : Terrassement – Voirie – Réseaux – Espaces verts, toutes les offres initiales étant au dessus de l'estimatif, à savoir 356 549.50€ HT.

Synthèse des nouvelles offres et proposition de la commission urbanisme:

1/ MAN TP : 353 397.87 € HT

2/ LEMEE TP-SERENDIP : 354 945.60 € HT

3/ PIGEON TP-TPB : 373 456.60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le choix de la Commission d'urbanisme qui se porte sur **l'Entreprise MAN TP** pour un montant de **353 397.87 € HT** soit **424 077.44 € TTC** et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.